

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Date de convocation : 12 mars 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 mars 2021

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

#### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 95

- Titulaires : 90

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 12

Absents excusés : 13

**Votants : 107**

#### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (95)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
	DUTHEIL Nathalie	
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PILLON Stéphane
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
BERNARD Jean-Paul	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	BERNARD Maurice (S)
BESSON Jean-Louis		
BŒUF Nicole	HERBST Nadine	
BOISTARD Philippe	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BOURG François		RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	JAMON Marc ( <i>voix consultative</i> )	SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella		SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SAUX Marie-Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
	LEGENDRE Denis	THALAUD François
		THERME Jacques
COSTON David	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
CREGUT François		TREHIN Anne-Marie
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
DESVIGNES Jean		PINTE Emmanuel (S)
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; RAVEL Pierre (BERNARD Maurice) ; ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (12)** ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à VARISCHETTI Martine ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTE Yves à MAHINC Didier ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; PELISSIER Patrick à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ;

**ABSENTS EXCUSES : (13)** ADMIRAT Nadine ; BARBET Laurent ; BARDY André ; CHANIMBAUD Lionel ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRADIER Laurent ; RKINA Mohammed ; ROCHE Roger ; ROCHETTE Christophe ;

\*

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : (0)**

**DEPARTS EN COURS DE SEANCE : (0)**

\*

Bertrand BARRAUD ouvre la séance à 18h10.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que 95 conseillers communautaires sur 120 sont présents ou représentés.

Madame Fanny AGOSTINI et Monsieur Henri LANDES, porteurs de projet, ont présenté leur projet écoresponsable bords de Couze sur le site Mondoury à Issoire.

Monsieur Pascal BADGIAN, sous-préfet d'Issoire, est arrivé en cours de séance et interviendra dans la présentation des « Petites Villes de demain ».

Les élus communautaires ont ensuite délibéré sur les sujets suivants :

\*

- ❖ **2021/02/01-AJ - Présentation du projet écoresponsable bords de Couze - site Mondoury à Issoire**  
*Rapporteur : Graziella BRUNETTI*

Présents	95	Votants	107	Pour	91	Contre	2	Abstention	13
----------	----	---------	-----	------	----	--------	---	------------	----

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 91 voix « pour », 2 voix « contre » (DABERT Jean-Claude ; PAGESSE Pierre), 13 abstentions (ARCHIMBAUD Guy ; CHALLET Vincent ; COSTE Yves ; CAPITAINE Mathieu (S) ; GONTHIER Emmanuel ; GUILLAUME Julien ; JAFFEUX Ophélie ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LEROY Véronique ; MAHINC Didier ; MASSARDIER Marie-Laure ; BERNARD Maurice (S)) et 1 n'ayant pas pris part au vote (FERRARIS Nathalie) :**

- **D'approuver le projet présenté par Landestini, organisme représenté par Madame Fanny AGOSTINI et Monsieur Henri LANDES, tel qu'il figure en annexe de la délibération ;**
- **De valider la conclusion du bail emphytéotique, incluant un pacte de préférence, avec toute personne morale « LANDESTINI » représentée par Madame Fanny AGOSTINI et Monsieur Henri LANDES, domiciliée BOISSET (43500), Chaumont, ou toute autre personne morale s'y substituant**

après accord exprès de la Communauté, des parcelles actuellement cadastrées section ZM numéros 2, 4 à 6 et 191 à 198 d'une superficie totale de 48 871 m<sup>2</sup>, pour une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle de 12 000 € hors taxes, aux conditions ci-dessus définies, précision faite que la désignation cadastrale et la contenance exacte du tènement foncier seront arrêtées après réalisation par le géomètre du document d'arpentage ;

- De demander à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) l'assujettissement sur option à la TVA de la location du terrain objet du bail emphytéotique ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée aux affaires juridiques de signer le bail emphytéotique, tel que le projet figure en annexe de la délibération ;
- De désigner Maîtres CHEVALIER-BRION-BOUGON, notaires à ISSOIRE, pour rédiger le bail emphytéotique, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires resteront à la charge du preneur ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président, à réaliser toutes les démarches et signer tout document ou acte permettant la mise en œuvre du projet et de son exécution.

❖ 2021/02/02-ECO - Petites villes de demain : convention d'adhésion

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Présents	95	Votants	107	Pour	101	Contre	2	Abstention	4
----------	----	---------	-----	------	-----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 91 voix « pour », 2 voix « contre » (BERNARD Jean-Paul ; TRILLEAUD Eric) et 4 abstentions (DESVIGNES Jean ; JEANMOUGIN Isabelle ; LAMOUREUX Jean-François ; MONTMORY Dominique) :

- De valider la convention d'adhésion Petites Villes de Demain telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et ses avenants ultérieurs éventuels ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président, à engager toutes les démarches et à signer tout acte permettant la mise en œuvre du projet et son exécution.

La séance est clôturée à 20h39.  
Issoire, le 19/03/2021

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



